

# Les cancers professionnels sont sous-estimés

Dr. L. PRIVET, association RAMAZZINI, avril 2022

**Les cancers sont la première cause de mortalité en France, mais le nombre de cancers reconnus en maladie professionnelle est dérisoire, de l'ordre de 1 800 par an, alors qu'on estime que, sur environ 380 000 nouveaux cas par an, 5 à 10 % sont d'origine professionnelle.**

## Reconnaitre les cancers professionnels, et surtout ceux liés à l'amiante

Un certain nombre de cancers font l'objet de tableaux des maladies professionnelles, avec une certaine "facilité" à se faire reconnaître sous réserve de répondre aux conditions exigées par les tableaux, principalement l'exposition au risque.

En fait presque 90 % des cancers reconnus en maladie professionnelle sont des cancers du poumon essentiellement liés à une exposition à l'amiante.

Malgré l'existence de tableaux le compte n'y est pas, sachant par exemple qu'on estime d'origine professionnelle : 15 % des cancers du poumon, 10 % des cancers du sang, 10 % des cancers de la vessie, 10 % des cancers de la peau.

Pour savoir si un cancer peut être reconnu en maladie professionnelle, le lecteur doit se reporter au guide de l'INRS précédemment cité (ED 835 téléchargeable [ici](#)) ou à son [site internet](#).

## Un tableau récent pour le cancer du rein lié au trichloréthylène

La création de nouveaux tableaux de cancers professionnels se fait au compte-goutte, le patronat freinant des quatre fers. On doit cependant saluer la sortie récente du tableau [n° 101](#) concernant le cancer du rein en lien avec une exposition au trichloroéthylène et du tableau [n°102](#) concernant le cancer de la prostate en lien avec une exposition aux pesticides.

## Déclarer dans le cadre du système complémentaire

En fait la littérature internationale concernant l'origine professionnelle des cancers est abondante, littérature qu'analyse régulièrement le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC) qui publie des monographies Il distingue notamment les cancérogènes avérés pour l'homme (groupe 1) et les cancérogènes probables (groupe 2A).

Au fur à mesure que le CIRC publie ses monographies il met à jour une liste, accessible sur internet, reprenant pour chaque organe les facteurs de risque

en distinguant ceux pour lesquels les preuves de cancérogénicité sont suffisantes et ceux dont les preuves sont limitées.

Cette liste est une aide précieuse pour déterminer la faisabilité d'une déclaration de maladie professionnelle hors tableau avec la nécessité d'établir un lien direct et essentiel. Ainsi le travail de nuit est actuellement en question susceptible d'être responsable (groupe 2A, cancérogène probable) du cancer du sein chez la femme, du cancer du côlon, du cancer de la prostate.

### Un effet multiplicatif des facteurs de risque

Lorsque que c'est possible, il faut faire valoir l'effet multiplicatif résultant de l'exposition à plusieurs facteurs de risque. Par exemple pour le cancer du colon, l'exposition à l'amiante (groupe 2A) et le travail de nuit.